

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

## ABONNEMENTS

CAHORS ET DÉPARTEMENT : 10 francs par an.  
HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 5 janvier

## Élections de 1889

L'année 1889 va être marquée par plusieurs manifestations électorales aussi considérables par l'étendue qu'elles auront que par les conséquences politiques qu'elles pourront avoir.

Le corps électoral sera appelé, on le sait, à renouveler la Chambre des députés.

Les élections législatives devront avoir lieu dans l'intervalle compris entre le 14 août et le 14 octobre, à moins que le gouvernement ne veuille précipiter les choses, ce qui est très douteux, à cause de l'ouverture de l'Exposition universelle.

Quoi qu'il en soit, d'autres élections devront se faire dans le courant de juillet ou dès le commencement du mois d'août.

Nous voulons parler des élections des conseils généraux qui seront renouvelés par moitié avant la session du mois d'août, qui commence dans la deuxième quinzaine de ce mois. En même temps, aura lieu le renouvellement par moitié aussi des conseils d'arrondissement.

Les électeurs auront à renommer 1,500 conseillers généraux et 1,750 conseillers d'arrondissement.

La moitié du corps électoral, soit cinq millions d'électeurs, prendront part à ces élections départementales.

Les élections législatives pour le renouvellement de la Chambre, mettront en mouvement les dix millions d'électeurs que comprend le pays.

Ce sera la première fois, depuis 1870, qu'il y aura, dans la même année, à quelques semaines de distance peut-être, ces deux grandes opérations électorales.

## REVUE DES JOURNAUX

On lit dans la *Liberté* :

« L'année où nous entrons sera l'année décisive. »

216 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## LES AVENTURES

# D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE  
LES MORTS-VIVANTS

XVI

OU LE LECTEUR ASSISTE AUX PREMIERS TATONNEMENTS DE LA PISTE DE GUERRE DANS LA FORÊT PARISIENNE ET AUX ÉBAÏSSEMENTS D'UN CÉLÈBRE POLICIER, COMPLÈTEMENT DÉROUÉ PAR L'EMPLOI DE PROCÉDÉS A LUI INCONNUS.

Il s'exprimait en termes qui eussent été très blessants pour ses amis, si ceux-ci n'eussent pas fait la part de la profonde douleur du jeune homme et de l'impétuosité naturelle de son caractère.

À demi étendue sur un sofa, se trouvait la comtesse de Valenflours, aux côtés de laquelle, comme deux anges gardiens, se trouvaient Denizé et Mariette, pleurant silencieusement, sans paraître entendre ce qui se disait près d'elles.

Sur ces entrefaites, les deux hommes dont nous avons parlé pénétraient dans le salon, dont Charbonneau leur avait ouvert la porte sans difficulté.

Ces deux hommes étaient le garçon marchand de vins, notre ami Bernard Zumeta, et le commis-

La situation ne peut plus se prolonger, les passions sont trop excitées, la lutte des partis a pris un caractère trop grave pour que le *statu quo* soit plus longtemps possible.

« Quel sera le dénouement ? Nous l'avons : c'est avec un sentiment de grande inquiétude que nous voyons s'inaugurer cette menaçante période de 1889, qui devait être la consécration éclatante du mouvement régénérateur de la Révolution française et qui risque d'en être le tombeau. »

« Mais que pouvons-nous, lorsque ceux qui ont la responsabilité des destinées de la patrie s'abandonnent et vous abandonnent au hasard des événements ? »

« Nous autres, les modérés, les impartiaux, qui restons en dehors des partis, nous sommes toujours les victimes des violents. On ne revient jamais à nous que lorsque la guerre civile ou la guerre étrangère ont semé de ruines le sol national. »

« Résignons-nous une fois de plus à cette fatalité, et que Dieu sauve la France ! »

### La France :

« La France veut une politique de certitudes et d'affaires : pas de persécutions religieuses, du bien-être matériel et de la liberté. Oui, le gouvernement qui saura sortir des vieux clichés pour affirmer cette politique, pourra presque être, au fond, ce qu'il voudra comme tendance ; on n'est pas disposé à lui demander compte de ses pensées, s'il fait les affaires du pays. Or, cela est fatal ; et j'ai quelque peine à l'avouer, comme nous n'avons pas précédemment donné de grandes preuves de capacités, ce n'est pas nous, républicains, que le pays chargera de lui restaurer ses finances, de lui donner enfin une direction économique pour ses traités de commerce, etc., etc. »

« Ceux qui viendront seront donc inévitablement des inconnus, constituant un personnel politique nouveau sans couleur bien tranchée, qui pourront être même du Centre gauche en politique, pourvu qu'ils soient des réformateurs et même des révolutionnaires en matière économique et sociale. »

En un mot, je crois à l'avènement des vraies tories en France, avec des hommes neufs, non compromis et non classés. Quant aux whigs, consolons-nous, ils ne manqueront jamais chez nous. Les gens de critique et d'opposition, les Clémenceau foisonnent. Pour le moment il n'y a même que cela et c'est ce qui compromet la République. »

La *Lanterne* croit que la prochaine élection de la Seine est, pour le général Boulanger, une affaire décisive :

« La partie que va jouer à Paris le général

sionnaire, M. Pascal Bonhomme, ancien chef de la sûreté. »

— Enfin ! s'écria le comte Armand avec explosion en les voyant entrer, enfin ! nous allons donc avoir des nouvelles.

Le policier hochait la tête.

— Quant à moi, dit-il en saluant les dames, pour ma part, ce que j'ai appris se borne à très peu de choses. L'enlèvement a certainement été effectué dans la maison de la rue des Acacias, n<sup>o</sup> 96, cela ne fait pas le moindre doute pour moi, les dispositions mêmes de cette maison l'indiquent péremptoirement ; c'était là seulement qu'un rapt aussi audacieux pouvait être exécuté avec des chances presque certaines de succès ; cette mesure est un véritable coupe-gorge ; on croirait presque qu'elle a été construite tout exprès. Du reste, les choses ont été conduites de telle sorte et avec une si remarquable habileté, que les habitants eux-mêmes de cette maison, qui tous sont de très honnêtes ouvriers, sont dans la plus complète ignorance du crime commis sous leurs yeux. D'ailleurs, cela n'a rien de surprenant, cette maison est composée de trois corps de bâtiment séparés par des cours, reliés entre eux par des corridors sombres avec deux entrées différentes, l'une sur la rue des Acacias, l'autre sur la rue de la Plaine ; cette dernière rue comptant à peine quelques maisons très éloignées les unes des autres, et séparées par des terrains vagues, offre toutes les conditions favorables pour l'exécution d'un guet-apens comme celui qui nous occupe. En somme, et pour me résumer, je n'ai rien appris qui puisse nous être utile, si ce n'est la certitude acquise que c'est là où la malheureuse jeune

Césarion est pour lui une affaire de vie ou de mort.

« S'il est battu, et il le sera pour peu que les républicains sachent manœuvrer avec ensemble et ne pas commettre de lourdes fautes, c'en est fini de l'aventure boulangiste. »

L'élection à Paris, c'est le piedestal nécessaire à César pour sa statue. Pas de piedestal, pas de statue possible, et il faudra s'en tenir à des images colorées d'Épinal, en admettant que les petits enfants n'en soient pas fatigués.

« La victoire, dans la bataille du 27 janvier, est donc une absolue nécessité pour le général. »

La *PAIX* démontre la nécessité pour les républicains de s'unir, de se grouper pour la défense de nos institutions.

Et elle ajoute :

« L'élection de la Seine va fournir aux républicains de toutes les nuances une occasion unique peut-être d'affirmer leur intelligence politique et de s'unir sur un programme qui ne saurait soulever aucun dissentiment, car il tient entièrement dans ces deux mots : la défense de la République. Que l'union se fasse sur ce terrain, et nous verrons le peu qui restera de toutes les prédictions pessimistes et de toutes les jérémiades dont on nous assaille depuis quelques jours. »

### Le Journal des Débats :

On ne peut pas convenir que les pensions civiles sont devenues une plaie béante, grandissante, par où s'échappe une part de plus en plus forte des ressources du budget. On trouve naturel que l'âge moyen des fonctionnaires admis à la retraite en 1886, soit de cinquante-sept ans et quatre mois, au lieu de soixante-deux ans et deux mois qui était l'âge en moyen en 1860. Avoir retranché cinq ans de la période active de la vie de l'homme, c'est là, paraît-il, un chef-d'œuvre dont il y a lieu de s'enorgueillir.

Bien plus, cet âge moyen de cinquante-sept ans et quatre mois, qui est celui des admissions à la retraite en 1886, paraît encore beaucoup trop élevé à certains de nos ministres. Au ministère de l'intérieur l'âge moyen tombe à cinquante-cinq ans et cinq mois ; au ministère de l'instruction publique (partie active), à cinquante-cinq ans et un mois, dans l'administration active des finances, à cinquante-trois ans et cinq mois. Or, comme ce sont là des moyennes, on peut en conclure qu'il y a en dehors des retraites motivées par des services militaires, un nombre considérable de retraités qui n'ont pas cinquante ans d'âge.

Quelle différence avec le projet de M. de Bismarck qui place à soixante-dix ans l'âge des pensions ci-

ville. »

— Ceci ne saurait être une conclusion, monsieur, dit le jeune comte avec une impatience à peine contenue.

— Non, certes, monsieur le comte, répondit un peu sèchement le policier. Il me reste à donner mon avis, si vous jugez nécessaire de l'entendre, sur la manière dont les bandits ont, selon toute apparence, dû procéder.

— Parlez, monsieur, reprit le jeune homme avec un sourire amer.

— Ce ne sont que des appréciations personnelles, monsieur.

— Soit, soit. Veuillez, je vous prie, venir au fait.

— Le fait, le voici, monsieur le comte, reprit nettement le policier, intérieurement blessé de la façon dont on l'interrogeait. Lorsque les deux dames eurent pénétré dans le dernier couloir, à dix pas de la loge du concierge et à peu près à égale distance de l'escalier M, qu'elles devaient prendre pour se rendre chez les personnes qu'elles venaient visiter, les bandits, à l'avance embusqués dans l'ombre, se sont emparés d'elles à l'improviste, ont étouffé leurs cris et les ont emportées dans une voiture qui, sans doute, attendait rue de la Plaine. Rien de plus simple et de plus facile à exécuter, à cette heure avancée de la journée, où la nuit était noire ; seulement, une fois en voiture, toutes traces se perdent ; comment retrouver au milieu de tant d'autres, sur le macadam ou les pavés, les empreintes des roues de cette voiture ? cela est matériellement impossible. Donc, nous avons fait buisson creux. Tout ce qu'il me soit possible d'affirmer, c'est que personne n'a vu les

villes.

L'Autorité dit qu'il est temps de refaire la France monarchique :

En tête et au-dessus de toutes les idées, plane l'idée religieuse qui révèle à l'homme ses destinées supérieures, lui apprend que la vie d'ici-bas n'est que l'épreuve transitoire qui précède l'existence définitive dans l'éternité.

Tout découle de cette croyance, tout : la probité dans les relations sociales, le mépris du danger, l'élévation ardente du patriotisme, le culte de la famille, et la pensée permanente de continuer dans le bien, afin de finir comme doit finir le chrétien, regretté par ses concitoyens, récompensé par son Dieu.

C'est ainsi qu'on obtient un peuple d'honnêtes gens, peuple digne de toutes les hautes destinées et capable de les accomplir.

Puis, il y a l'idée d'autorité, qui, trouvant son origine dans l'idée religieuse, elle aussi, crée et consacre la grande hiérarchie humaine, avec l'incorruptible justice comme sanction.

Sans l'idée d'autorité, c'est l'anarchie effrénée, la révolution partout, dans la vie publique comme dans la vie privée.

Il y a enfin l'idée monarchique, c'est-à-dire la délégation à un seul, au plus digne, de la puissance populaire ; car l'histoire et l'expérience établissent qu'avec la monarchie seule peut régner la stabilité, sans laquelle rien ne saurait être tenté, qui commande l'admiration à la postérité. La vie humaine étant courte et l'hérédité dans les droits comme dans les devoirs étant l'unique moyen de léguer aux générations qui vous succèdent l'achèvement des tâches grandioses qui incombent aux nations dont le sillon lumineux traverse les siècles en les éclairant.

Refaire cette France là, qui fut la France d'hier et qui doit être la France de demain, telle est notre œuvre.

De l'alliance étroite, de l'union loyale entre les serviteurs des différents dynasties, qu'embrasse déjà et concentre la même foi religieuse, doit sortir la victoire.

Cette victoire, elle est proche, et l'année 1889 nous apparaît comme l'année décisive.

De graves, de redoutables événements la marqueront, et il faut que chacun, grand ou petit, depuis le prince jusqu'au plus humble des citoyens, affermisse son cœur et prépare ses résolutions.

D'après le *Peuple*, la compagnie de Panama aurait besoin, avant la fin de la semaine, de 20 millions. Faute de quoi, elle devrait déposer son bilan.

dames entrer dans la maison ni en sortir, et que mademoiselle de Valenflours et sa compagne, miss Lucy Gordon, ne sont pas montées chez les braves gens qu'elles allaient voir ; ce fait est positivement acquis pour moi.

— Est-ce donc à ce résultat mesquin que toutes vos recherches ont abouti, monsieur ; vous, monsieur, qui cependant passez avec raison pour un policier habile... Vous n'avez rien découvert ? dit le jeune comte avec dédain. Je vous avoue que cela m'étonne fort.

— Monsieur le comte, je suis désespéré de ce résultat négatif, répondit le policier avec une feinte humilité pleine d'ironie, croyez-le bien, mais permettez-moi de vous faire observer que des investigations et des recherches semblables à celles auxquelles nous nous livrons sont excessivement difficiles et exigent un temps considérable pour arriver à un résultat satisfaisant. Paris n'a pas été construit en un jour, comme on dit ; à l'impossible nul n'est tenu.

— Vous renoncez donc à trouver la clef de ce mystère ?

— Dieu m'en garde ! monsieur le comte. Seulement, il me faut le temps nécessaire. La précipitation est mauvaise conseillère en toutes choses ; ce n'est qu'à force de patience que l'on réussit, et, sans aller plus loin, je suis convaincu que M. Zumeta, avec qui j'avais partagé la besogne, n'aura pas été plus heureux que moi dans ses recherches, beaucoup plus difficiles encore, à la vérité, que celles auxquelles je me livrais, puisqu'il s'était chargé d'inspecter le dehors, tandis que moi je procédais à une enquête où, de déductions en déductions, j'espérais arriver à la vérité, si l'in-

INFORMATIONS

**Le budget.** — Le budget qui a été promulgué, après le vote des deux Chambres, s'élève à trois milliards onze millions neuf cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-cinq francs.

La dette publique est de 1,592,319,475 francs. Ce budget est supérieur au budget de 1888, qui s'élevait en dépenses, à la somme de deux milliards neuf cent soixante quinze millions, neuf cent quatorze mille, quatrecent soixante-dix-sept francs.

L'état de M. de Bismarck. — On lit dans la *Presse* :

De graves nouvelles sont arrivées de Berlin au Gouvernement. En dépit des dépêches des agences officieuses, il est certain que l'état du chancelier est très grave. L'opinion des médecins allemands qui l'approchent est très pessimiste. Ils considèrent M. de Bismarck comme en très grand danger.

**Un livre de Mgr Freppel.** — Le 5 janvier paraîtra à Paris un nouveau livre de Mgr Freppel, appelé certainement à un très grand succès : « La Révolution française, à propos du centenaire de 1789. »

La conclusion de l'éminent écrivain est celle-ci : « Il faut rompre résolument avec « la Révolution » (et reprendre avec sagesse et fermeté le mouvement réformateur de « 1789. »

C'est une œuvre de haute portée et d'un grand style.

**Le prince Murat.** — La plupart des journaux ayant protesté ces jours derniers contre l'affectation du prince Murat, nouvellement réintégré, à un régiment de la garnison de Paris, M. de Freycinet a mis fin à cette fautive situation en prononçant par décision ministérielle du 31 décembre le passage de M. le lieutenant Murat au 18<sup>e</sup> dragons, à Lunéville.

**Le général Tom Pouce.** — Le nain microscopique connu sous le nom de Général Tom Pouce, qui lui avait été donné par Victor Emmanuel, vient de mourir à l'âge de 47 ans dans la ville de Cleveland (Etat de l'Ohio) où il était établi marchand de tabac.

**Les dispositions de l'Italie.** — La *Presse* publie la dépêche suivante :

Milan, 21 décembre.

La situation est très grave en Italie. Plus que jamais, M. Crispi montre une animosité extrême contre la France, et la Tunisie est de nouveau remise sur le tapis par les journaux reptiliens ; je puis vous assurer que malgré le mauvais état des finances, des sommes considérables sont dépensées pour les armements. On travaille jour et nuit dans les arsenaux, et les compagnies de chemins de fer ont reçu des instructions précises dont il est probable que le Gouvernement français a connaissance.

Il faut s'attendre d'ici très peu de jours à un nouvel incident tunisien suscité par les reptiles d'ici.

D'après le *Figaro*, l'Allemagne pousserait l'Italie à élever un camp retranché entre Gênes et Vintimille, mais M. Crispi reculerait devant la gravité d'une pareille mesure.

Les Tribunaux

ET LA SAISIE DES LETTRES DU C<sup>o</sup> DE PARIS

Dans son audience du 24 décembre 1888, le tri-

bunal civil de première instance de Chambéry, suivant l'exemple donné par le tribunal civil de la Seine dans l'affaire de la saisie des lettres de M. le Comte de Paris aux maires élus, s'est déclaré compétent. La poursuite avait été commencée, on se le rappelle, par M. Urannaz-Joris, avocat à la cour d'appel de Chambéry, contre M. Lefebvre du Grosrier, préfet de la Savoie, et le directeur général des postes. Voici quelques passages du jugement du tribunal de Chambéry.

Attendu que, par la loi sur la presse de 1881, la saisie, dans les conditions où elle a été faite, n'était pas autorisée; qu'il est constant, dès lors, que le préfet de la Savoie n'a pas eu, ni pu avoir, dans la circonstance dont s'agit, l'intention d'exercer les pouvoirs conférés par l'article 10 du code d'instruction criminelle; que, dans tous les cas il ne les a pas exercés;

Attendu que le ministre public ayant, dans ses conclusions sur cette affaire, soutenu que l'acte reproché au préfet de la Savoie, soit à son délégué qui n'aurait agi qu'en suite d'ordres du ministre de l'intérieur, est un acte gouvernemental qui échappe à toute compétence des tribunaux, soit judiciaires, soit administratifs, le tribunal doit rechercher si cette appréciation est justifiée.

Attendu que, d'après une définition générale admise, les actes gouvernementaux ou de haute police administrative sont ceux que la Constitution et les lois réservent à la puissance souveraine, sans autre contrôle que celui des grands corps politiques et de l'opinion publique; que cela étant, ces actes doivent toujours avoir une base légale, et qu'en dehors des pouvoirs qui lui sont conférés par la Constitution et les lois, le Gouvernement ne peut prendre aucune mesure de nature à porter atteinte notamment à la propriété privée; qu'il ne peut par conséquent ordonner, en dehors des cas prévus par l'article 10 du code d'instruction criminelle, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, de saisir et ouvrir les correspondances privées, s'attaquant ainsi à un des droits de propriété les plus précieusement; que s'il l'a fait, l'autorité judiciaire, ainsi que l'a dit, dans deux affaires célèbres, M. Ancel, commissaire du Gouvernement : « étant gardienne de la propriété, de la liberté individuelle et de l'état civil des citoyens, il appartient aux tribunaux judiciaires, sans annuler ou critiquer l'acte gouvernemental, de reconnaître le droit contesté lorsque cet acte gouvernemental émane, soit du chef de l'Etat, soit d'un ministre, constitue contre la propriété, la liberté ou l'état civil d'un citoyen, une voie de fait ne rentrant pas dans l'exercice des pouvoirs constitutionnels du Gouvernement. »

Par ces motifs, le Tribunal se déclare compétent et renvoie l'affaire à quatre semaines, pour plaider au fond.

Condamne les défendeurs aux dépens.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

**Les propriétés bâties.** — Les agents de la direction des contributions directes poursuivent avec une grande activité leur travail de recensement des propriétés bâties. Au 30 novembre dernier, 6,448,424 immeubles se trouvaient évalués. Cela représente 66,8 0/0 du travail à effectuer.

Dans deux départements, l'Ariège et Belfort,

ployés partout par les hommes intelligents, sans faux amour-propre, et surtout en oubliant cette suprématie imaginaire que les Français se figurent à tort posséder sur les autres nations et qui leur fait ainsi commettre des fautes graves et parfois irréparables, lorsqu'on contraîne nous ne sacrifions que trop habituellement, pour notre malheur, à la routine. Pour le cas présent, M. Bonhomme a procédé d'après les principes adoptés depuis de longues années par l'administration de la police. Il devait échouer; c'est ce qui est arrivé.

— Monsieur, il me semble cependant...

— Permettez, monsieur, interrompit brusquement Bernard; je ne mets pas en doute votre habileté, que je connais de longue date et que j'apprécie, croyez-le bien, comme elle mérite de l'être; je ne dirai pas que, à quelque nation qu'ils appartiennent, les hommes sont partout les mêmes, et que ce qui est bon pour les uns, à quelque nuance près, ne saurait être mauvais pour les autres. Je me bornerai à vous dire que, dans notre affaire, il est une chose à laquelle vous n'avez pas fait assez attention : c'est que nous sortons complètement des conditions habituelles; nous avons devant nous un homme qui, pendant un long séjour dans les Savanes américaines, s'est approprié toutes les finesesses, toutes les ruses et, passez-moi le mot, toutes les roueries des Peaux-Rouges, qui, tout sauvages qu'ils sont ou que vous les supposez être, laissent bien loin derrière eux, et sont autrement habiles que les plus rusés bandits parisiens. Cet homme ne peut donc être combattu et ne sera vaincu que par ses propres armes, et en employant les moyens dont il se sert lui-même,

le recensement est achevé. Il le sera très prochainement dans huit autres départements dont le Lot. Par contre, il est des régions où l'évaluation est fort en retard, notamment dans l'Aveyron, la Corrèze, la Haute-Loire, le Var, pays montagneux où la population est éparse.

**Syndicat de la Bave.** — Le conseil de préfecture du Lot vient de rendre un arrêté dans l'affaire si complexe du fameux syndicat de la Bave.

Statuant, en vertu d'un arrêté préfectoral en date du 11 novembre dernier, lui déférant la gestion financière des syndicats, le conseil de préfecture a déclaré les membres des syndicats d'irrigation et d'amélioration de la Bave comptables et conjointement responsables de gestion occulte.

Les membres de ces syndicats, ou leurs ayants-cause seront tenus de déposer au greffe du conseil, dans un délai de deux mois, un compte des recettes et des dépenses effectuées appuyé de toutes les pièces justificatives et accompagné d'un avis des ingénieurs chargés de la surveillance des travaux statuant sur le caractère d'utilité de ces dépenses.

L'habillement des territoriaux.

— Nous apprenons que l'on se préoccupe en ce moment au ministère de la guerre, de rechercher les moyens d'améliorer l'habillement des hommes de l'armée territoriale pendant les périodes d'instruction. Les réclamations unanimes des chefs de corps auraient-elles enfin été entendues ?

Il est un fait certain, c'est que jamais nos territoriaux n'avaient été aussi pauvrement habillés qu'ils l'ont été pendant la période d'instruction de 1888, juste au moment où la récente mise en pratique d'un nouveau règlement sur le service de l'habillement dans les corps de troupe, permettait d'espérer un résultat diamétralement opposé.

Espérons donc, qu'à l'avenir, on habillera mieux nos territoriaux, afin de ne pas exposer ces braves gens à rougir de leur uniforme, et pour que les étrangers qui les voient dans les rues de nos villes de garnison, ne puissent pas penser que la France est trop pauvre, pour vêtir convenablement ses soldats.

Cour d'appel d'Agen.

— M. Lasserre, le nouveau premier président de la Cour d'appel d'Agen, est âgé de 54 ans. Il est né le 15 août 1834 à Castelnaud-Magnoac (Hautes-Pyrénées.)

Voici ses états de service dans la magistrature, d'après le *Droit* :

Substitut au Tribunal de la Seine — 8 juillet 1880.

Procureur général à Chambéry — 18 octobre 1882.

Procureur général à Toulouse — 16 juin 1885.

Sapeurs-pompiers.

— Le 1<sup>er</sup> janvier, jour anniversaire de la mort de Gambetta, les sapeurs-pompiers de Cahors ont déposé une magnifique couronne au pied du monument.

Prestation de serment.

— M. Henri D'zot, récemment nommé sous-directeur

— Bravo, bien dit ! s'écrièrent les trois hommes.

— Cela est spécieux, murmura le policier; ce sont les résultats qu'il faut voir, ajouta-t-il du bout des lèvres.

— M. Pascal Bonhomme a procédé à ses recherches selon les us et coutumes français; moi, j'ai cru devoir adopter les procédés adoptés dans les pampas de Buenos-Ayres, et qu'emploient les Gauchos.

— Serait-il indiscret, monsieur Zumeta, dit le policier avec une légère pointe d'ironie, de vous demander quels sont ces procédés ?

— Nullement, monsieur, répondit l'ancien coureur des bois en souriant; seulement, ils sont difficiles à comprendre pour des personnes prévenues et surtout pour les parisiens, gens très spirituels, j'en conviens, trop spirituels même, mais essentiellement sceptiques pour tout ce qui leur paraît être en dehors des errements connus et adoptés, à tort ou à raison, par la majorité. Ecoutez cependant, puisque vous le désirez; vous en croirez d'ailleurs ce que vous voudrez. Il existe à Buenos-Ayres, particulièrement dans les pampas, bien qu'on en rencontre fréquemment dans d'autres contrées de l'Amérique, des hommes qui possèdent une telle puissance microscopique dans l'œil, que rien n'échappe à leur vue; ils découvrent, après des mois entiers, des années même, ces faits ont été mille fois constatés et sont hors de doute, des traces cachées par des centaines et des milliers d'autres, qui se sont croisées dans tous les sens par dessus; et ce n'est pas seulement dans les déserts que ces miracles et ces prodiges se produisent : Buenos-Ayres est une ville de six cent mille âmes, surnommée l'Athènes de l'Amérique du Sud,

de 2<sup>e</sup> classe des contributions indirectes pour le département du Lot, en résidence à Souillac, a prêté en cette qualité serment devant le tribunal civil de Gourdon à l'audience du 2 janvier courant.

Alimentation des élèves des écoles normales.

— Le ministre de l'instruction publique arrête :

Article premier. — Les quantités moyennes de vin et de viande qu'il convient de servir aux élèves et maîtres des écoles normales primaires sont fixées ainsi qu'il suit par jour et par tête : viande cuite, désossée et parée, 170 grammes; vin, 33 centilitres par jour.

La quantité de cidre sera au moins double de celle du vin; pour la bière, la quantité sera double s'il s'agit de bière forte; triple, s'il s'agit de bière faible.

Art. 2. — Les maîtres et maîtresses internés recevront 200 grammes de viande; les maîtres, 1 litre, et les maîtresses, 50 centilitres de vin.

Art. 3. — Les directeurs et directrices sont invités à veiller d'une manière toute particulière sur la qualité de l'eau utilisée pour l'alimentation des élèves et à ne se servir pour cet usage que d'eau potable et pure et à l'abri de toute contamination, ou, à défaut, d'eau filtrée avec le plus grand soin.

E. LOCKROY.

Les eaux noires de Cahors.

— Plusieurs fois, déjà, nous avons mentionné les fâcheux effets que produit, au point de vue de la salubrité publique et de la conservation du poisson, l'écoulement dans la rivière du Célé, et par suite dans celle du Lot, des résidus des fabriques d'acide gallique installées sur le territoire de la commune de Maurs, dans le Cantal.

Si les Cadurciens, à une si grande distance de Maurs, ont pu être frappés de la coloration noire si intense que prennent les eaux du Lot à certains jours, il n'est nullement surprenant que les habitants de Figeac et tous les riverains du Célé aient songé à se plaindre encore plus énergiquement, eux dont la petite rivière reçoit directement tous les résidus chimiques qu'il a plu jusqu'à ce jour aux usiniers de Maurs de leur envoyer.

Le conseil d'hygiène de Figeac s'est aussi ému d'une situation qui paraissait vouloir s'éterniser, et il a cru devoir émettre un vœu énergique pour que les usiniers de Maurs fussent mis en demeure de s'abstenir désormais d'envoyer dans le Célé leurs résidus.

Nous sommes heureux d'apprendre que satisfaction va enfin être donnée aux justes réclamations des riverains du Célé et du Lot; MM. Marchal et Bories, propriétaires des usines de Maurs, viennent de commencer des travaux de transformation, qui comprennent notamment l'installation d'un appareil condenseur destiné à purifier les liquides provenant de leurs établissements. Ces travaux, nous dit-on, seront prochainement terminés. D'un autre côté, une surveillance très active sera exercée à l'avenir auprès des usiniers, pour empêcher absolument que les résidus nuisibles soient déversés dans la rivière du Célé.

Asphyxie.

— Dans la nuit de jeudi à vendredi, un accident qui a failli avoir de funestes conséquences, est survenu dans la rue du

dont les rues sont en tout semblables à celles de Paris : eh bien, les *gauchos* y suivent une piste avec autant de sûreté et de rapidité que dans les solitudes perdues des pampas; on donne à ces hommes le nom de *rastreadores*, ce qui signifie *découvreur de traces*, et leur témoignage, reconnu infaillible, est admis par les tribunaux correctionnels.

— Cela ressemble fort, monsieur, vous me permettez de vous le dire, à un conte des *Mille et une Nuits*, fit le policier avec un imperceptible mouvement d'épaules.

— N'est-ce pas ? monsieur, répondit Bernard, toujours souriant; et pourtant, tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire est de la plus rigoureuse exactitude; or, voici quelque chose qui vous semblera plus extraordinaire encore : il est prouvé que les Américains ne possèdent pas seuls cette énorme et étrange puissance microscopique dans l'œil, et la preuve, c'est que M. Julian d'Hirigoyen et moi, nous avons pendant plusieurs années chassé dans les pampas buenos-ayriennes; ce fait singulier nous frappa. Le hasard nous fit lier connaissance avec un *rastreador* célèbre. Cet homme reconnut que nous possédions cette puissance dans la prunelle : il la développa en nous par un exercice continu, en nous faisant suivre des pistes de plus en plus compliquées et de plus en plus difficiles; de sorte qu'en moins de trois ans, grâce à ce *rastreador*, dont les leçons nous avaient profité, nous passions dans les pampas pour de très habiles découvreurs de traces.

GUSTAVE AIMARD

A suivre.

**Château-du-Roi, à Cahors**

Une lessiveuse, domiciliée dans cette rue, avait eu l'imprudence de mettre, hier au soir, au milieu de sa chambre, privée de cheminée, la braise provenant de la lessive de la journée.

La mère et la fille se couchèrent après avoir reçu du chef de ménage la recommandation d'aller l'éveiller de bon matin.

Ce dernier, surpris le matin au lit par la clarté du jour, s'empresse de se lever et d'aller s'enquérir des motifs pour lesquels sa femme ou sa fille, ne s'étaient pas acquittées de leur mission.

Il ouvre la porte de leur chambre, et il n'était que temps, car les deux femmes étaient sans connaissance, presque complètement asphyxiées. Un médecin, appelé à la hâte, a déclaré que peu de temps de plus aurait suffi pour provoquer deux décès. Des soins intelligents ont été immédiatement prodigués aux malades qui paraissent hors de danger.

**L'emploi des explosifs dans les mines**

Le Journal Officiel a publié, dernièrement, un rapport adressé à M. Haton de la Goupillière, directeur de l'Ecole nationale des mines, au ministre des travaux publics et la circulaire envoyée à la suite de ce rapport, aux préfets, par M. Delbos-Montaud. Ces documents sont d'un grand intérêt, concernant l'emploi des explosifs dans les mines. M. Haton de la Goupillière, après des études très longues et très minutieuses, avec la collaboration de MM. Hallara et Le Châtelier, propose au ministre, par son rapport, d'inviter les exploitants de mines grisouteuses à renoncer absolument à l'emploi de la poudre noire, et à se servir surtout de la dynamite ordinaire, c'est-à-dire de la nitro-glycérine avec absorbant siliceux.

Dans sa circulaire aux préfets, M. le ministre ajoute quelques recommandations fort utiles. Il constate que l'usage d'un explosif dans un milieu grisouteux est toujours dangereux et qu'il faut, en toute circonstance, avoir soin d'isoler autant que possible l'engin explosif de la mèche, afin d'éviter d'enflammer le grisou en suspension dans l'atmosphère des mines.

**M. de Toulouse-Lautrec.** — Un homme de bien et de grand savoir, M. le comte de Toulouse-Lautrec est décédé dimanche à St-Sauveur près Lavaur. Sa mort est une perte pour notre région.

M. de Toulouse-Lautrec était un esprit élevé, un érudit et un lettré. Poésie, littérature, archéologie, tout l'intéressait. Il était depuis longtemps membre de l'Académie des Jeux-Floraux.

**Fumel.** — Un vol de quelques manches de tricot a été commis au préjudice du sieur Medard. Ce dernier, averti par la voisine, a administré quelques coups de poing au voleur, très heureux d'en être quitte de la sorte.

**Tézac.** — Un vol de moutons a été commis au préjudice d'un habitant de Tézac. Les moutons ont été retrouvés à la foire de Villeneuve au moment où on les vendait à des prix dérisoires. Le voleur connaissait l'étable. Il est entre les mains de la justice.

**St-Cernin.** — Dans la journée du 2 au 3 janvier, le feu a pris dans la maison du sieur K... Grâce aux prompts secours, on a pu se rendre assez rapidement maître des flammes. Une roue, peu favorable aux époux X..., s'étant répandue dans le bourg; une enquête a été ouverte sur les causes de cet incendie. On a constaté trois foyers distincts évidemment allumés par des mains criminelles. Le parquet de Cahors, immédiatement informé, a ordonné l'arrestation des époux X...

**Limogne.** — Le 1<sup>er</sup> janvier, une bande de voleurs s'est abattue sur notre foire, où elle a fait de nombreuses victimes.

Je dis une bande, parce qu'il est impossible qu'un homme seul ait pu dévaliser autant de malheureux en aussi peu de temps.

Une dizaine de porte-monnaie ont, en effet, disparu entre deux et quatre heures du soir.

Toutes les recherches sont restées jusqu'ici sans résultat.

**Vaylats.** — Dans la journée de samedi dernier il s'est déclaré un incendie à Vaylats, dans la maison du sieur Planard, dit Rat.

L'habitation, la grange, tout a été la proie des flammes, rien n'a pu être conservé.

Le tout était assuré; on évalue les dégâts à 4,000 fr.

**Une précieuse découverte**

On lit dans le Temps :

La salle de l'Ermitage, située rue de Jussieu, contenait jeudi soir un public attentif réuni pour entendre M. Tiffereau, alchimiste du dix-neuvième siècle. M. Tiffereau, pour qui la pierre

philosophale n'a plus de secret, faisait une conférence gratuite sur sa merveilleuse découverte, celle de la fabrication de l'or à prix réduit. Durant quarante années, l'alchimiste du dix-neuvième siècle a cherché la solution du problème de la transmutation des métaux. Dieu merci ! ses efforts patients ont été couronnés de succès et il en offre maintenant les précieux résultats à la patrie.

Malheureusement les recherches préliminaires ont été fort onéreuses. L'alchimiste qui est vieux aujourd'hui, y a consacré toute sa fortune. Que faut-il maintenant pour que la France soit dotée enfin de cette fortune inespérée ? Il ne reste plus qu'à fournir à l'alchimiste du dix-neuvième siècle les moyens très minimes, d'ailleurs, de mettre cette découverte inestimable dans le domaine de la pratique, c'est-à-dire d'installer, à Paris, une fabrique d'or artificiel.

Il est bon d'ajouter que M. Tiffereau a donné tous les renseignements désirables sur son secret. Pour obtenir l'or, il suffit de faire un alliage d'argent et de cuivre et d'y combiner sous l'action de la lumière solaire un peu d'acide nitrique. On a ainsi de l'or pur et de première qualité, dont le prix de revient n'est que de 150 fr. par kilogramme d'or qui vaut environ 3,600 francs. On pourrait même en acquérant l'expérience, réduire ce prix de revient à 75 fr. »

**AGRICULTURE**

**Canton de Puy-l'Evêque**

Monsieur le Directeur,

J'ai reçu avec plaisir votre numéro de samedi. Votre idée est excellente, elle sera comprise de tous les habitants des campagnes. Ce qu'il nous faut, c'est un journal sérieux et à bon marché, nous ne pouvions espérer mieux que ce que vous nous offrez. J'ai été longtemps abonné à votre estimable journal, et le malaise que nous éprouvons tous, m'en avait seul détaché. Je vous prie de m'accepter pour votre correspondant. Je ferai tout mon possible pour vous faire parvenir les nouvelles qui pourront intéresser vos lecteurs.

Dans l'intérêt de nos agriculteurs, et je crois que ce sera aussi le votre, je vous conseille de reproduire chaque semaine et toujours le même jour, le samedi de préférence, les marchés aux bestiaux de Bordeaux et de la Vilette.

Je crois monsieur le Directeur, qu'avec l'abonnement réduit et des correspondants assidus vous aurez un grand nombre d'abonnés.

Je commence mes correspondances :

Puy-l'Evêque, 2 janvier.

La foire a été très belle. Les bœufs de travail étaient bon marché. Les bœufs gras se vendaient à des prix dérisoires.

Les porcs gras, de 36 à 39 fr. les 50 kilos.  
Les petits porcs, de 14 à 25 fr. la pièce.  
Les brebis, à des prix peu élevés.  
La volaille, de 45 à 55 centimes la livre.  
Les œufs, de 70 à 75 cent. la douzaine.  
Les lapins, de 1 fr. 50 à 2,50 la paire.  
Les lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.  
Le blé, de 14 à 15 fr. les 30 litres.  
Le maïs, de 7 fr. 50 à 8,50 les 30 litres.  
Les pommes de terre, de 3 à 4 fr. id.  
Les noyaux de noix, de 3 fr. 50 à 4 fr. le cinquième.

Les châtaignes, de 3 fr. 50 à 6 fr. les 80 litres.

Fumel, 3 janvier.

La foire a été belle, mais les transactions sur les bœufs ont été de peu d'importance; ces animaux sont à bon marché.

Les porcs gras se vendaient de 36 à 42 fr. les 50 kilos.  
Les petits porcs de 15 à 25 fr. la pièce, suivant grosseur.  
Les porcs moyens de 30 à 50 fr. l'un.  
Les brebis étaient aux cours des foires précédentes.

La volaille de 45 à 55 centimes la livre.  
Les lièvres de 4 à 5 fr. l'un.  
Les lapins domestiques de 20 à 25 centimes la livre.

Les perdrix de 2 fr. à 2,25 l'une.  
Les œufs 75 cent. la douzaine.  
Les dindons de 40 à 50 cent. la livre.  
Le blé de 18 à 19 fr. l'hectolitre.  
Le maïs de 10 à 12 fr. l'hect.  
Les châtaignes de 5 à 8 fr. l'hect.  
Les marrons de 2 fr. 25 à 2,50 le cinquième.

La graine de lin de 3 à 3 fr. 50 le cinquième.

**Mauroux.** — A cause de la pluie, la foire a été insignifiante.

Comme c'est une nouvelle foire qui se tient, pour la seconde fois seulement, le lendemain de la Noël, et que toute la matinée il n'a pas cessé de pleuvoir, il n'est pas surprenant de voir aussi

peu de monde et de bétail.

Les truffes se vendaient de 5 fr. 50 à 6 fr. la livre.

Les œufs ne se vendaient que 60 cent. la douzaine.

Les lièvres se vendaient de 4 fr. 50 à 5 fr. l'un.

La volaille, en petite quantité, était extrêmement bon marché.

**Foire de Cahors du 3 janvier**

La foire du 3 janvier a été importante sous tous les rapports; les divers marchés étaient bien garnis.

Bœufs amenés, 450 paires, les gras se sont vendus de 25 à 28 fr. les 50 kil. poids vif; les bœufs de travail se sont vendus de 700 à 800 fr. la paire, suivant qualité.

Moutons ou brebis amenés, 1,500 environ; les gras ont été livrés à raison de 0,50 à 0,60 le kil., poids vif; ceux destinés à l'élevage étaient en hausse sur le dernier marché.

Porcs gras amenés, 150, vendus de 38 à 49 fr. les 50 kil. poids vif.

Blé en vente, 350 hectolitres; vendus, 290; prix moyen, 17,80 l'hect.

Maïs en vente, 300 hect.; vendus, 260; prix moyen, 9,90 l'hect.

La place du marché était bien approvisionnée. Les volailles grasses ont été livrées: les poulets, de 0,70 à 0,75 la livre et les dindes de 0,45 à 0,50 la livre. Les œufs, de 0,75 à 0,85 la douzaine; les oies grasses, de 0,70 à 0,80 la livre.

**Marché de Bordeaux du 3 janvier**

Bœufs amenés, 238; vendus, 238; prix extrêmes des 50 kil., 48 à 68 fr.

Vaches amenées, 38; vendues, 36; prix extrêmes des 50 kil., 35 à 55 fr.

Moutons amenés, 1,159; vendus, 991; prix extrêmes des 50 kil. 60 à 80 fr.

**Marché de La Vilette du 3 janvier**

Bœufs amenés, 1,946; vendus, 1,860; prix extrêmes du kil., 1 fr. à 1,36.

Vaches amenées, 504; vendues, 480; prix extrêmes du kil., 0,90 à 1,26.

Taureaux amenés, 128; vendus, 128; prix extrêmes du kil., 0,88 à 1,18.

Veaux amenés, 1,129; vendus, 1,065; prix extrêmes du kil., 1,60 à 2,04.

Moutons amenés, 14,005; vendus, 13,680; prix extrêmes du kil., 1,48 à 1,80.

Porcs gras amenés, 4,164; vendus, 4,120; prix extrêmes du kil. 1,18 à 1,26.

Vente facile sur les bœufs, les veaux et les porcs, et en forte hausse sur les moutons.

**CHRONIQUE THÉÂTRALE**

Le drame, *Les Deux Orphelines*, est une œuvre pleine de situations émouvantes; aussi certains rôles demandent-ils, de la part de ceux qui les tiennent, une profonde conviction.

Cette conviction, il faut la reconnaître, on l'a trouvée chez M<sup>me</sup> et M. Curini, chez M. Désir.

M<sup>me</sup> Curini a montré pour sa jeune sœur d'adoption un véritable amour, une tendresse sans bornes. M. Curini nous a montré le rodeur, le vagabond, qui ne compte que sur la force de ses muscles et professe le plus profond mépris pour la faiblesse. M. Désir, aussi a eu de très bons mouvements.

On ne peut pas en dire autant de la jeune aveugle, sur qui, cependant, se porte tout l'intérêt. — Elle n'a pas paru assez pénétrée de son rôle qu'elle récitait trop.

En revanche, Mme Vauthier s'est montrée amplement à la hauteur de sa tâche; elle a été un type parfait de la mégère qui fait commerce de sa misère.

Son fils Pierre, qu'elle n'aime pas parce qu'il n'est pas bel homme comme son Jacques, a su s'attirer toutes les sympathies.

En somme, si la soirée du 31 décembre ne peut pas compter parmi les bonnes soirées que la troupe de M. Pilo nous a procurées, elle nous a donné du moins la mesure de la bonne volonté de cette troupe, dont les efforts de quelques artistes n'ont pas été sans succès.

REMI SOL

Dimanche, 6 janvier 1889

**LES AMOURS DE CLÉOPATRE**

Comédie en 3 actes

**LE DOCTEUR JOJO**

Comédie en 3 actes

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 29 décembre au 5 janvier 1889

**Naissances.**

Lagnié Joseph, rue Lacalprenède, 2.  
Balitrand Angèle, rue Daurade, 16.  
Contival Sara, à Bégous.  
Coulon Jean, rue Nationale, 2.

**Décès.**

Coleille Jeanne, 72 ans, rue Pélegri, 8.  
Laborie Anna, 16 mois, rue de Fouillac, 8.  
Bessières Jeanne, 72 ans, rue Labarre, 15.  
de Brieu Lupin, Marthe, 13 ans, caserne de Gend

**PETITE CORRESPONDANCE**

L. — Nous acceptons volontiers votre collaboration et la propagande que vous nous promettez en faveur du Journal du Lot, le meilleur marché de ceux du département. — Vous êtes inscrit dès aujourd'hui pour le service gratuit.

M. — Lorsque le journal vous arrivera trop en retard, veuillez nous prévenir immédiatement. La distribution doit se faire en ville entre 5 et 7 heures du soir.

C. — C'est là une affaire de juge de paix tout bonnement. Pas besoin d'aller jusqu'au chef-lieu d'arrondissement.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

*Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.*

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et de l'Etat avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guethary, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Bearn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — et plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

**BOURSE. — Cours du 22 décembre 1888.**

3 0/0.....	82 50
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 50
4 1/2 0/0 1883.....	104 40
Actions Orléans.....	1,332 50
Actions Lyon.....	1,292 50
Action Panama.....	112 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	402 00
Obligations Lombardes.....	300 00
Obligations Saragosse.....	280 00

**A 80 ans !**

Ouville la bien tournée (Calvados), le 25 août 1888. — J'ai 80 ans, ma seule infirmité c'est la constipation; j'avais essayé en vain tous les remèdes, les lavements seuls me soulageaient. Mais depuis que je prends vos bonnes Pilules Suisses (1 fr.50 la boîte) mes garde-robes sont parfaites et je me porte très bien. Je vous autorise volontiers à publier ma lettre.

(Sig. lég.) JEAN LAVOIZÉ.  
A. M. Hertzog, ph<sup>icn</sup>, 28, rue de Grammont, Paris.

**C'est une négligence coupable!**

...Que de s'abstenir de donner des soins à sa bouche sous prétexte que les dents sont blanches et bien plantées. Cette tendance à négliger cette partie de l'hygiène n'est que trop générale et l'on se prépare, ainsi, bien des déceptions ! Que de charmantes jeunes femmes ont vu disparaître cette agréable physionomie que leur donnait l'illumination d'un franc sourire !... Hâtez-vous donc de courir au précieux *Elixir Dentifrice* et *PP. Bénédictons de l'Abbaye de Soulaç*, dont la vogue monte sans cesse et qui est, de plus d'un usage général. Grâce à ce dentifrice, vos dents, cette première condition de la beauté et du charme, vous seront conservées intactes et solides.

**ETUDE**

de M<sup>e</sup> LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon, n<sup>o</sup> 7.

**EXTRAIT**

D'UNE

**Demande en séparation de biens**

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Cahors et suivant exploit de Rousseau Léger huissier à Cahors, en date du trois janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, le tout enregistré,

La dame Marie Fize sans profession, épouse du sieur Lefranc domicilié à Cahors, a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens et M<sup>e</sup> Lacosse a été constitué pour avoué de la demanderesse.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'avoué de la demanderesse,  
Signé: LACOSSE avoué.

**Bibliographie**

**L'an 1789**, par Hippolyte GAUTIER, grand in-4°, renfermant 650 gravures dont 100 tirées à part reproduisant des estampes, tableaux ou vignettes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (1). Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

En publiant ce magnifique ouvrage que la librairie Delagrave vient de mettre en vente, M. Hippolyte Gautier n'a pas en vue d'ajouter aux nombreuses histoires qui existent déjà sur la Révolution et ses origines une étude nouvelle; c'est à proprement parler une résurrection de l'année 1789 qu'il a voulu présenter à nos lecteurs, un exposé historique où aucune appréciation ne figure, mais où tous les faits se trouvent tels qu'ils sont passés, scrupuleusement exacts dans leurs moindres détails; c'est une œuvre avant tout documentaire, non pas faite pour former ou modifier, mais seulement pour éclairer l'opinion du lecteur qui en tirera telle conclusion conforme à sa manière d'envisager les événements et d'apprécier les faits. Il est évident que nous nous trouvons aujourd'hui dans des conditions défavorables pour juger une époque dont un siècle nous sépare. Nous la voyons à travers nos idées du moment et c'est pourquoi les mêmes faits, les mêmes hommes, sont appréciés de façons si diverses, souvent si opposées par des historiens dont l'érudition et la sincérité ne sauraient être mis en doute. Les témoignages même des contemporains sur les faits qu'ils ont vus s'accomplir sont-ils plus probants? Non si on y recherche l'expression absolue de la vérité, car, plus encore qu'aujourd'hui les opinions à cette époque étaient contradictoires en raison même de l'antagonisme des aspirations et des intérêts en jeu. Qui si on veut ne les considère que comme documents, et ils deviennent alors particulièrement précieux à la condition toutefois que celui qui s'en inspire les connaisse tous, qu'il compare les opinions adverses, qu'il s'efforce surtout de dégager la sincérité plus ou moins grande de ces opinions, qu'il examine en un mot si elles sont impartiales ou si elles ne sont la résultante d'intérêts particuliers.

Ces idées générales se dégagent d'elles-mêmes de l'œuvre de M. Hippolyte Gautier et justifient le développement exceptionnel qu'il a dû lui donner: dans ce somptueux volume de plus de 800 pages, format grand in-4°, se trouve exposé non pas seulement une partie même importante des documents que nécessite l'élaboration d'un pareil travail, mais tout ce qui est document sur l'année 1789: discours, mémoires, récits, lettres, chansons pamphlets, écrits de toutes sortes, caricatures, etc., donnant la note de l'opinion publique, mœurs, divertissements, productions littéraires et scienti-

(1) Un vol. gr. in-4°. Broché: 50 fr. — Relié: 65 fr. — Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

tifiques, commerce, industrie, finances, état de la Cour, de la noblesse, du clergé, du peuple, de l'administration du gouvernement, enfin incidents de toute nature propres à caractériser l'orientation des esprits. Mêlés au texte même de l'ouvrage, dans leur intégralité ou par extraits, ces pièces essent à chaque instant interrompu la relation historique proprement dite et lui sa clarté. Aussi a-t-on jugé préférable de les placer en notes au bas du texte où elles constituent, selon l'idée de l'auteur, un vaste recueil de morceaux historiques, ce qu'on pourrait appeler une chronique écrite par un millier de mains. Grâce à cette disposition, le récit se développe avec un intérêt toujours augmentant, les péripéties se déroulent, admirablement présentées et mises en relief, émouvantes comme si l'on en était témoin et captivant du commencement à la fin l'attention du lecteur qui croit assister, qui assiste à une véritable résurrection, restant toujours sous le charme d'un style alerte, pittoresque et tel en un mot que le comportait le sujet.

Quant à la division de l'ouvrage, c'est celle qui se présente logiquement à l'idée. Dans la première partie: tout ce qui précède les États-Généraux; dans la seconde partie: les grands événements dont l'ouverture des États-Généraux marque le point de départ. L'exposé suit l'ordre chronologique et il n'est pas un seul jour de l'année qui n'ait fourni son contingent de faits dignes d'être signalés.

Mais une histoire qui se bornerait à décrire du premier au dernier jour l'an 1789, pourrait-elle être considérée comme complète quelque détail que l'on la suppose? Nous ne le pensons pas, une autre tâche s'impose à l'historien. Si les événements se produisent quelquefois spontanément, ce qui fut souvent le cas au cours de l'année 1789, il n'en est point moins vrai qu'ils ont toujours leur source, leur explication dans les événements antérieurs. Il y a entre eux une relation qui doit être bien établie et plus ils sont importants, plus il est nécessaire pour les bien comprendre, d'en rechercher exactement l'origine: c'est ce que M. Hippolyte Gautier a fait et de la façon la plus heureuse pour l'année 1789.

Il a donné un aperçu extrêmement net, absolument sincère, de la situation de la France avant 1789, non pas une seule fois et sous forme d'introduction à son ouvrage mais en revenant sur le passé chaque fois qu'il l'a cru nécessaire au cours de son récit pour reconstituer en quelque sorte l'historique du sujet qu'il traite et pour que le lien qui unit l'année 1789 aux années antérieures ne soit jamais rompu.

De pareils éléments suffiraient à placer un ouvrage au premier rang parmi les travaux historiques les plus remarquables; M. Hippolyte Gautier ne s'en est pas contenté et il a voulu que la partie artistique proprement dite de son volume présentât un intérêt, sinon supérieur, du moins égal à celui du texte même. Des bibliothèques, des musées, des collections publiques ou particulières il a tiré et reproduit près de 700 pièces choisies parmi les plus caractéristiques et les plus pro-

pres à venir en aide au texte et à le compléter: scènes historiques, scènes populaires, émeutes, portraits, médaillons, emblèmes, allégories, caricatures, gravures satiriques, vues, modes, costumes, uniformes, etc., etc. Indépendamment des 400 planches tirées hors texte en noir ou en couleur, bon nombre de celles qui se trouvent dans le texte forment page entière. Cet ensemble, est-il besoin de le faire remarquer, constitue une collection absolument unique. Disons en passant que le procédé de la gravure en relief sur cuivre employé pour la reproduction des planches a donné des résultats vraiment remarquables et que toutes les gravures sont d'une netteté, d'une perfection qui ne le cèdent en rien à celles des originaux.

Pour trouver immédiatement dans une publication d'une telle étendue le renseignement dont on a besoin, il est nécessaire d'y adjoindre des tables renvoyant aux passages à consulter. L'auteur en a dressé cinq: Table chronologique des événements de 1789, jour par jour, table des chapitres, table par ordre alphabétique des matières table des gravures. En les parcourant l'on se rendra facilement compte de l'immense quantité de matériaux qu'il a fallu grouper, vérifier et compiler pour établir l'ouvrage.

Au moment où va s'ouvrir le Centenaire d'une époque aussi célèbre dans notre histoire, et dont l'influence sur les sociétés modernes devait être si profonde, il est inutile de faire ressortir l'intérêt que présente l'œuvre dont nous venons de parler. Les anniversaires de journées célèbres vont se succéder, de multiples souvenirs seront évoqués donnant nécessairement lieu à de nouvelles controverses: pour quiconque voudra les suivre, le livre de M. Hippolyte Gautier sera le meilleur, nous pourrions dire, le seul guide. Il s'adresse donc à tous: aux érudits, aux historiens au chercheurs par son côté documentaire; aux bibliophiles, aux amateurs, aux artistes, aux collectionneurs, par son côté pittoresque, par le soin avec lequel il a été édité et qui en fait une publication de grand luxe; aux gens du monde, à quiconque enfin veut s'instruire, connaître des faits ignorés ou se souvenir des faits oubliés. Aussi ne croyons nous pas tromper en prédisant un succès hautement justifié à cette superbe et intéressante publication.

Nous avons dit parfois que la composition d'une livraison de la Grande Encyclopédie était équivalente, comme intérêt, à celle d'un numéro de Revue et, encore, aucune Revue n'embrasse un aussi grand nombre de sujets. Comme nouvelle preuve de ce que nous avançons, nous citerons le 161<sup>e</sup> fascicule de ce bel ouvrage, qui contient: une notice sur la ville de Boston, avec plan; l'explication du jeu de Boston; un bel article d'ensemble sur la Botanique; un historique de la Botte; la description de la Botteuse; les biographies du célèbre peintre Botticelli, de notre grand sculpteur Bouchardon, celle de l'agitateur arabe Bou Aména, etc., etc. — Une livraison spécimen est envoyée contre 50 centimes en timbres-poste. H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, à Paris.

**LE TÉLÉGRAPHE**

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN  
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.  
Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.  
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron  
Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr.

**SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,**  
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:  
**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors: chez M. VINEL, droguiste, et partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY & Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

**ÉTABLISSEMENT Hydrothérapique, 6, Allées Fénélon, CAHORS**

M<sup>me</sup> Sabatié prévient le public qu'elle a fait placer un

**CALORIFÈRE AUTOPYROGÈNE**

et que, dès aujourd'hui, son établissement est chauffé.

1889

**ANNUAIRE**

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF  
DU  
DÉPARTEMENT DU LOT

Publié avec l'autorisation de M. le Préfet  
PAR  
MM. LES CHEFS DE DIVISION  
DE LA PRÉFECTURE



SE TROUVE  
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE DE A. LAYTOU ET FILS

1889

Une importante Maison de Vins propriétaire de plusieurs vignobles dans la Gironde et notamment de QUATRE DOMAINES CLASSES 1<sup>er</sup> CRU, à St-EMILION, demande des représentants actifs et honorables pour les contrées où elle n'est pas déjà représentée. Conditions avantageuses. Ecrire à Monsieur Bergey, Régisseur au Château Larcis, à St-Emilion, arr<sup>t</sup> Libourne (Gironde).

**PLANTS AMÉRICAINS**

A Vendre. Othello grand producteur direct 25 fr. les mille boutures. Pour les autres variétés on traitera par correspondance. — S'adresser à M. Jullian Antoine fils, à Villeneuve-Maguelone (Hérault).  
NOTA: Exige noms et prénoms en toutes lettres. — Demande représentants, bonnes remises.

**La Foncière**  
COMPAGNIE  
d'ASSURANCES sur la VIE  
Autorisée par décret du Gouvernement  
Place Ventadour, à PARIS  
Capital social: 40 MILLIONS

**ASSURANCES**  
VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE  
Ces Assurances dans les  
donnent droit à une  
PARTICIPATION de 80% BÉNÉFICES  
de la Compagnie

Assurances Temporaires,  
Assurances de Survie,  
Assurances de Capitaux différés.

**RENTES VIAGÈRES**  
S'adresser à Cahors: à MM. ESCOFFIER, 113, boulevard Gambetta; DALET, 1, allées Fénélon, agents généraux.

Le propriétaire-gérant, Laytou.

**ALAZARD**

VITICULTEUR PÉPINIÉRISTE  
A MONTAUBAN (TARN-ET-GARONNE)

Producteurs directs { Othello, Jacquez, Herbemont, Cunningham, Canada, Secrétary, Black Défiance, etc.

Porte-Greffes { Riparia, Solonis, Rupestris, Vialla, Taylor, York-Madeira, Cordifolla-Rupestris pour sols calcaires et marneux.

**RACINÉS ET BOUTURES DE 1<sup>er</sup> CHOIX**

Plants greffés soudés { Hybrides Bouschet et Cépages de la région.

Outils et accessoires pour le Greffage { Machines à greffer à l'atelier sur table, Greffoirs de poche, Pince Aliés pour la greffe au bouchon, Pierres du Levant, Raphia, Plomb en feuilles, Bouchons fils de fer.

Décortiqueur pour les boutures des espèces Américaines difficiles à la reprise

PRIX MODÉRÉS

Envoi du Prix-courant franco sur demande

NOTA. — Pour voir les échantillons s'adresser à M. ALAZARD, rue du Four Sainte-Barbe, 12.

A CAHORS

**6 MILLIONS**

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS

Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX  
Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.  
Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

EXPOSITION

CAHORS 1881



**B. DOUCÈDE**

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.